

# LA Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

VOL III.

MONTREAL, 13 JANVIER, 1846.

N. 2.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

### ANGLETERRE.

Londres, 24 novembre.—La négociation des valeurs sur l'état, les transactions sur les fonds étrangers et sur les denrées coloniales continuent à s'opérer avec difficulté. Cet état de choses continuera sans aucun doute à exister tant qu'il n'y aura rien de définitivement public sur les mesures que l'on se propose de prendre relativement à la loi sur les céréales. Par suite, les embarras financiers qui se sont ordinairement sentis dans les manufactures et sur les marchés vers la fin de l'année, se feront plus vivement sentir, et le résultat malheureux et inévitable de cette crise sera de nombreuses déclarations de faillites qui n'auraient pas eu lieu en toute autre circonstance. En vérité, on recueille déjà les fruits des délais que les ministres de S. M. ont apportés à adopter les mesures nécessaires, et la défiance est générale. Une assez grande quantité de banqueroutes ont été publiées dans les trois ou quatre dernières gazettes qui viennent de paraître. Les marchands et les fabricans sont aussi réservés que possible dans leurs transactions commerciales, persuadés qu'il sont que le nombre des faillites augmentera beaucoup avant le commencement du mois de février.

—Le parti whig, mettant à profit l'inaction de sir Robert Peel, fait en ce moment une démonstration très significative. Dans une lettre qu'il adresse d'Edimbourg aux électeurs de Londres, lord John Russell déclare se rallier au principe de la liberté commerciale la plus entière et la plus absolue. Voici les principaux passages de ce manifeste :

« Je confesse que sur la question générale, mes opinions ont subi, depuis vingt ans, une grande modification. Je pensais d'abord que le blé devait faire exception aux règles générales de l'économie politique ; mais l'observation et l'expérience m'ont convaincu que nous ne devions pas intervenir dans l'approvisionnement des denrées alimentaires. Il n'y a pas de gouvernement qui puisse réglementer le marché aux grains de manière à produire les effets bienfaisans que l'entière liberté de vendre et d'acheter amène de la manière la plus sûre.

« J'ai tenté pendant plusieurs années d'obtenir un compromis en cette matière. En 1839, je votai pour un comité de la chambre, dans l'espoir d'amener la substitution d'un droit fixe modéré à l'échelle mobile des droits. En 1841, j'annonçai l'intention dans laquelle était le gouvernement de proposer un droit fixe de huit shillings par quarter. Dans le cours de la dernière session, je conseillai un droit moins élevé. Ces diverses propositions ont été successivement écartées. Le premier lord actuel de la trésorerie y répondit en 1837, 1840 et 1841, par des panégyriques éloquens du système existant, vantant l'abondance que procurait ce système, et le bonheur moral qui en résultait.

« Il est désormais inutile de plaider pour le droit fixe. L'établissement d'un droit fixe, à moins d'y attacher un caractère transitoire, ne ferait que prolonger un débat qui a déjà produit beaucoup d'animosité et de mécontentement. Une loi qui a pour objet de rendre le pain rare

et cher, lorsqu'il est évident que cette addition au prix, pour une partie du moins, sert à augmenter les fermages, ne peut que faire grand tort à une aristocratie qui, cette querelle une fois vidée, restera forte par la propriété, forte par la composition du parlement, forte par l'opinion, forte par les traditions, forte par le souvenir de ses immortels services.

« Unissons-nous donc pour mettre fin à un système qui est la perte du commerce, la plaie de l'agriculture, la source des divisions entre les classes diverses de la société, la cause de la disette, de la fièvre, de la mortalité et du crime parmi le peuple.... Le gouvernement semble attendre un prétexte pour abandonner la législation sur les céréales. Que le peuple, par des pétitions, par des adresses, par des remontrances, lui fournisse l'excuse dont le ministère a besoin....

I. RUSSELL.

Edimbourg, 22 Novembre.

—Lord Morpeth vient de se prononcer en faveur de la cause de la liberté du commerce. Voici la lettre que le noble lord a adressée à ce sujet à E. Baines, secrétaire de l'association contre la loi des céréales :

« Castle-Nowand, 24 novembre.

« J'apprends que vous allez avoir un meeting à Leeds, dans le but d'augmenter le nombre des électeurs, afin d'assurer le succès de l'association contre la loi des céréales. Vous vous rappelez probablement que vous étiez présent dans une circonstance où, malgré de grands motifs pour me déterminer, je ne voulais pas m'engager simplement en faveur de ces objets. Tout ce qui s'est passé depuis, particulièrement ce qui se passe maintenant, la sympathie pour nos anciens amis du district, quoique je compte moins que jamais sur un renouvellement de relations politiques entre nous, et l'appréciation de ce que l'association contre la loi des céréales a faite pour arriver à son but si élevé ; tout cela se réunit pour mettre un terme à tout doute ou réserve de ma part, et je vous écris cette lettre sans avoir consulté qui que ce soit ou m'être entendu avec qui que ce soit. La somme que je vous envoie pour la société est insignifiante. Il serait difficile de prévoir quels appels pourraient nous être adressés dans le courant de l'année prochaine.

« Mais je déclare de la manière la plus formelle, ma conviction est que le moment est venu d'abroger définitivement les lois des céréales, et ma protestation contre l'inaction prolongée du gouvernement dans les conjonctures actuelles. Croyez-moi, mon cher Baines, votre dévoué. Morpeth.»

Cette lettre a été lue dans une nombreuse réunion des partisans de la liberté du commerce à Leeds. Après la lecture, M. Cobden a fait remarquer que les 5 liv. st., offertes par lord Morpeth, valaient plus que 5,000 liv. qui auraient pu être envoyées précédemment à la ligue. Il a ajouté que l'adhésion de S. S. à la cause de la liberté du commerce remplacerait d'office les discours des ministres ou des monopoleurs des lois des céréales.

—Les lettres de Cadix et de Séville annoncent que l'exportation des blés pour l'Angleterre commence à être considérable. De nombreuses cargaisons sont déjà sorties de Séville, d'autres encore se disposent à sortir.

—Les nouvelles apportées par la dernière malle de l'Inde annoncent que la guerre civile, avec toutes ses fureurs, règne maintenant dans le Panjab, et que les armées britanniques vont être appelées, pour la sécurité des possessions de la compagnie, à intervenir d'une manière effective.

M. Rosni est attendu à Paris, de retour de sa mission à Rome.

—On écrit de Dublin 16 novembre : « Le tribut annuel d'O'Connell a été payé hier. La somme perçue s'élève à 2,235 liv. »

—On écrit de Perpignan : « Le grand-duc Constantin a débarqué. C'est un beau jeune homme, qui paraît avoir 19 ans ; il a visité l'amiral du port, sir John West, et le contre-amiral W. Samuel Eym dans l'arsenal. S. A. I. était accompagné par l'amiral russe et le baron Brunow. Demain S. A. I. visitera en détail nos établissemens militaires et maritimes. Le prince a été reçu avec les honneurs dus à son rang. »

—On sait que Mme la princesse de Joinville, outre les plus riches parures de diamans que princesses aient jamais portées, a reçu en dot de l'empereur du Brésil, son frère, presque tout les territoires d'une province de l'empire.

On dit que, depuis quelque temps, M. le prince de Joinville est occupé d'un immense projet de colonisation des domaines brésiliens de Mme la princesse.

S'il faut en croire certains bruits, les projets du prince sont sur le point de se réaliser, et tous les arrangemens qu'il y aurait à prendre avec le gouvernement brésilien, toutes les difficultés qu'il fallait vaincre, tout aurait été terminé dans une longue et active correspondance entre le prince de Joinville et son beau-frère.

On va jusqu'à assurer que le prince ira lui-même installer le noyau de la colonie au printemps prochain.

—Tous les journaux dynastiques, en annonçant le 36e anniversaire du mariage de Louis-Philippe avec Marie-Amélie, ajoutent que ce mariage fut célébré à Naples le 26 novembre 1809. Il est étonnant que les historiographes de ce parti connaissent si mal l'histoire des princes de la dynastie :

« Ce mariage ne fut pas célébré à Naples, mais à Palerme ; Naples, était, à cette époque, sous la domination de l'usurpateur Murat, et le roi légitime des Deux-Siciles s'était retiré à Palerme avec sa famille et les personnages les plus distingués de sa cour. C'est là que fut conclu le mariage de Louis-Philippe d'Orléans avec la princesse Marie-Amélie de Naples, mariage qui éprouva de grandes difficultés. La reine Caroline y fit une très longue résistance ; la sœur de la reine, Marie-Antoinette, manifesta une répugnance invincible, motivée par le souvenir du régicide Egalité ; cette répugnance ne céda qu'aux vives et pressantes sollicitations que fit auprès d'elle la noble et vertueuse duchesse d'Orléans en faveur de son fils, et surtout à une lettre pour la reine Caroline que cette princesse avait obtenue de la bonté de Louis XVIII ; il ne fallut rien moins qu'une aussi auguste influence pour arracher le consentement de la mère de Marie-Amélie.

M. le duc d'Orléans, qui trouvait dans cette alliance une réhabilitation, fit à cette occasion les protestations les plus honorables de fidélité et de dévouement à la cause de la légitimité, et y